Règlement particulier
1ere édition Tournoi
de Mixte de Nuit

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Juge arbitre principal** : Gilles DOSSETTO
- **GEO** : Mr SREIFF Alain
- **Date du tournoi** : **le jeudi 31 Octobre 2024**
- **Date limite des inscriptions** : Le 14 octobre 2024
- **Date du tirage au sort** : le 17 octobre 2024
- **Frais d'inscription** : 15**€ seul** **les licenciés de PACA peuvent participer de ce fait le niveau géographique d'invitation est régional**
- **Frais d'inscription licenciés au MABC : 10 €**
- **Gymnase** : Jean Lurçat 11 Bd des Rayettes, 13500 Martigues
- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage suivant les règles de la FFBAD

TABLEAUX

- Tournoi se déroulant uniquement **le jeudi 31 Octobre 2024**
- Début des matchs à 18h30, fin des matchs à 23h
- Ouvert pour les joueurs R4 à NC
- 5 séries maximum constituées chacune d'1 poule unique de 4
- Les joueurs seront placés dans les séries en fonction de leur classement au **17 Octobre 2024**
- **Un maximum de 2 classements d'écart sera autorisé**

VOLANTS

- Ils sont à la charge des joueurs, à part égales
- En cas de litige, les volants officiels sont **RSL - TOURNEY N°3**

DEROULEMENT

- Les joueurs auront 3 minutes de préparation après l'appel du match. Ce temps inclut le test des volants.
- Le tournoi se déroulera suivant les règles officielles de la FFBAS et du RGC, sauf particularités énoncées dans le présent règlement particulier.
- Tout participant devra être en règle avec la FFBAD pour la saison 2024-2025 et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait.
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- Le temps de repose entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux en cas de nécessité (avec l'accord du juge arbitre).
- Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits à 48 joueurs, soit 24 paires.
- Tout joueur décidant de s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

les justificatifs d'absence doivent être envoyés dans les 5 jours qui suivent la compétition à l'adresse mail suivante: competiton@sudbad.fr

BUVETTE

- Apéro buffet sera à disposition pour l'ensemble des joueurs.

DOPAGE

- L'utilisation de substance et de tous les moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégralité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son 1er match.

FORFAIT ET FORMALITÉS

- Chaque participant ayant déclaré un forfait après la date du tirage au sort le 17/10/2024, devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Passé ce délai, ils ne sont plus remboursables.